



Accord « 6 missions consécutives Pax » : Votre avis compte



Chers collègues Membres d'équipages,

Ce lundi 27 avril 2026 s'est tenue la première réunion relative aux "6 missions consécutives PAX" dont l'accord arrivera à expiration le 31 octobre 2026.

En l'absence de DRH, la direction d'entreprise était représentée par le directeur du Service clients et la responsable RH de ce service.

Nous avons indiqué regretter l'absence du directeur des opérations auquel sont rattachées la direction du service Clients et celle du Matériel roulant.

Rapidement, nous avons déploré les engagements pris mais finalement non tenus par la direction au cours des dernières années.

L'état du matériel roulant Pax n'a depuis jamais été évolué jusqu'à recouvrer les "Standards d'accueil du personnel à bord". Aujourd'hui encore, nous avons rappelé au directeur du service clients que bien avant les conditions de travail, **il nous faut nous préoccuper des conditions de vie du personnel à bord.**

Le 23 avril dernier, une délégation de **Force Ouvrière** a rencontré la direction du matériel roulant dans le but d'exposer certaines situations et suggestions associées.

Nous avons vite observé une direction au fond bien obligée de nous accorder audience mais fort peu disposée à recevoir notre expression pourtant bien contributive.

Elle s'est plutôt targuée de progrès réalisés, faisant valoir des chiffres qui ne reflètent sûrement pas vos difficultés au quotidien, vos conditions de vie à bord, en particulier dans les "zones aménagées" à votre intention.

Nous n'avons vraiment pas été entendus par la direction du matériel roulant. De toute évidence votre inconfort de vie à bord n'exerce aucune influence auprès d'elle...et nous le déplorons au plus haut point.

Aussi et en pareil contexte, nous, **Force Ouvrière**, avons réclamé le **versement d'une astreinte journalière d'un montant de 20€ par duty accompli au poste de Membre d'équipage Pax.**

Cette astreinte journalière a valeur de mesure compensatoire à l'égard d'un engagement de direction chaque année renouvelée mais, en réalité, jamais tenu.

Elle serait versée jusqu'à mise en conformité des navettes Pax.

Nous avons aussi demandé à ce que soit organisé un **sondage des salariés concernés, c'est à dire VOUS !**

Ce sondage viserait à recueillir votre avis à partir des options suivantes :

- Maintien de l'organisation "6 missions consécutives Pax" par reconduction de l'accord en vigueur.
- Retour à une organisation avec pause comprise entre deux missions.
- Reconduction de l'organisation "6 missions consécutives Pax" **mais à la seule condition d'une astreinte journalière versée aux salariés en duty Pax.**

(En l'absence d'astreinte journalière, votre préférence serait alors donnée au retour à une organisation avec pause comprise entre deux missions).

Enfin et à défaut d'un CSSCT en rôle et responsabilité sur ce sujet, nous envisageons de saisir l'inspection du travail pour dénoncer les conditions de travail à bord des navettes Pax.

Soyez assurés, chers collègues, de notre engagement à vous représenter, à valoir vos droits et défendre vos intérêts.

Les élus et délégués syndicaux de **Force Ouvrière**.

Force Ouvrière 1 ère Force Syndicale à Eurotunnel